

GUIDE D'INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE



Créé par Marissa St-Arnaud, conseillère en information scolaire et professionnelle
Mise à jour par Danya Lépine, conseillère en information scolaire et professionnelle

Octobre 2024

TABLE DES MATIÈRES

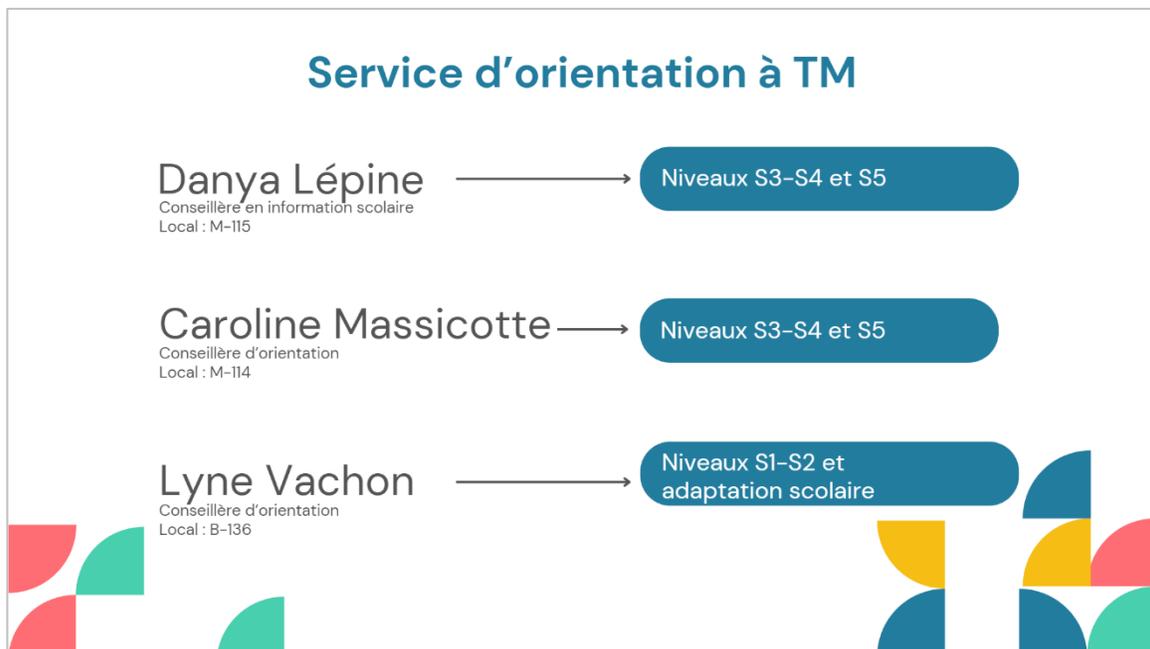
Table des matières.....	2
Présentation	3
Règles de sanction pour le diplôme d'études secondaires	4
Le relevé des apprentissages	5
Création d'un compte pour la consultation en ligne du dossier scolaire de l'élève au ministère de l'éducation	6
Outils d'exploration scolaire et professionnelle.....	7
Quelques références utiles	7
Admission en formation professionnelle	9
Admission au collégial.....	10
Échéancier du sram admission au cégep	11
Quoi faire si je suis refusé(e) au cégep?	12
Les différentes alternatives aux préalables manquants.....	13
Formations hors réseau scolaire.....	14
Annexe A : Formation professionnelle (DEP) nombre de demandes d'admission permises par région.....	17
Annexe B : inscription en formation générale des adultes	18
Annexe c : Comment se connecter à repères	19

PRÉSENTATION

Chers élèves,

Ce guide a été préparé afin de regrouper et synthétiser les informations importantes ainsi que les outils vous permettant de vous aider dans votre choix professionnel. Il contient également de précieuses informations concernant la sanction des études, les dates importantes ainsi que les demandes d'admission en formation professionnelle, collégiale et à la formation générale des adultes.

Il est primordial de souligner que lors des tournées de classe, vous recevrez des informations complémentaires essentielles, du soutien dans le cadre de votre processus d'orientation professionnelle et de demande d'admission à la formation professionnelle et au collégial.



RÈGLES DE SANCTION POUR LE DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES



CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES (DES) À LA FORMATION GÉNÉRALES DES JEUNES

Le diplôme d'études secondaires est décerné à l'élève qui a obtenu **54 unités** de la 4^e et de la 5^e secondaire dont au moins **20 unités** de la 5^e secondaire ou de la formation professionnelle.

Pour chaque cours, la note de passage est fixée à 60%

De plus, l'élève doit réussir les cours suivants :

- 6 unités de français de la **5^e secondaire***;
* Obtenir $\geq 50\%$ dans chacun des 3 volets!
- 4 unités d'anglais de la **5^e secondaire**;
- 4 unités de mathématique de la **4^e secondaire**;
- 4 unités de sciences et technologie de la **4^e secondaire**;
- 4 unités d'histoire du Québec et du Canada de la **4^e secondaire**;
- 2 unités d'arts de la **4^e secondaire**;
- 2 unités de culture et citoyenneté québécoise
ou d'éducation physique de la **5^e secondaire**

Assure-toi de connaître les conditions d'admission spécifiques aux programmes de formation qui t'intéressent.
Tu peux te référer au service d'orientation pour t'aider.

En 4^e et 5^e secondaire, tu dois consulter ton relevé des apprentissages pour connaître tes notes officielles. Celui-ci est envoyé par la poste à la mi-juillet par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). Tu retrouves aussi sur celui-ci le nombre d'unités cumulées. Il ne s'agit pas de ton bulletin. Il s'agit d'un document officiel qui prime sur ce dernier.

LE RELEVÉ DES APPRENTISSAGES

Le relevé des apprentissages est un document produit par le MEQ en juillet et indiquant les résultats officiels obtenus par les élèves de la 4^e et de la 5^e secondaire. Il est également très important de le conserver.



EXPLICATION D'UN EXEMPLE DU RELEVÉ DES APPRENTISSAGES

Lorsque les unités sont obtenues, la matière est réussie. Si absence d'unités au sommaire, l'élève est en échec

CODE	TITRE	UN	RÉSULTAT	ANNÉE	MOIS	R/5	CEN
132506	Français, langue d'enseignement de la 5e secondaire	6	82	2012	06		77
132510	Français lecture, langue d'enseignement de la 5e secondaire		78	2012	06	2	
132520	Français écriture, langue d'enseignement de la 5e secondaire		85	2012	06	4	77
132530	Français communication orale, langue d'enseignement de la 5e secondaire		80	2012	06	3	
134404	Anglais, langue seconde, programme de base de la 4e secondaire	4	73	2011	06		
134410	Anglais, langue seconde, interaction orale, programme de base de la 4e secondaire		68	2011	06	2	
134420	Anglais, langue seconde, compréhension orale et écrite, programme de base de la 4e secondaire		76	2011	06	2	
134430	Anglais, langue seconde, production écrite, programme de base de la 4e secondaire		76	2011	06	2	
134504	Anglais, langue seconde, programme de base de la 5e secondaire	4	70	2012	06		25
134510	Anglais, langue seconde, interaction orale, programme de base de la 5e secondaire		65	2012	06	5	11
134520	Anglais, langue seconde, compréhension orale et écrite, programme de base de la 5e secondaire		75	2012	06	4	
134530	Anglais, langue seconde, production écrite, programme de base de la 5e secondaire		70	2012	06	4	24
168404	Arts plastiques (opt.)	4	ACC	2012	06		
168504	Arts plastiques (opt.)	4	76	2012	06	4	
169402	Musique	2	86	2011	06	3	
170402	Art dramatique	2	ACC	2012	06		
170404	Art dramatique (opt.)	4	89	2011	06	2	
170502	Art dramatique	2	79	2012	06	3	

Pour les matières à volets, la note et les unités inscrites au sommaire indiquent la réussite ou l'échec du cours

Sommaire

Volet

La 4^e position du code de cours indique le degré de la matière :
170404 : 4^e secondaire
170502 : 5^e secondaire

Diplôme obtenu
Diplôme d'études secondaires
2012 Formation générale J5

Si l'élève a cette mention, c'est qu'il a obtenu son diplôme

- ACC** : cours accordés (dans le cas d'une réussite d'une classe supérieure) ex. : l'élève a réussi « arts plastiques » de la 5^e secondaire, alors nous lui avons accordé les unités de la 4^e secondaire
- EQU** : équivalence pour absence motivée
- XMT** : exemption (cas exceptionnel)
- ANN** : plagiat
- ABS** : absence non motivée
- ECH** : échec à une épreuve ministérielle
- INC** : résultat manquant pour une partie d'un cours (cours non réussi)

Rang centile : indique la position de l'élève au niveau national

Rang cinquième : indique la position de l'élève par rapport aux élèves de son niveau

Indique le résultat final obtenu (note / 100)

Source : Commission scolaire des Premières-Seigneuries. (s. d.). *Explication d'un exemple du relevé des apprentissages*.
https://polyvalentedecharlesbourg.csdps.qc.ca/fileadmin/user_upload/Sites_ecoles/Charlesbourg/Notre_milieu_de_vie/services/CoursETE/EXPLICATION_D_UN_EXEMPLE_DU_RELEV%C3%89_DES_APPRENTISSAGES.pdf

CRÉATION D'UN COMPTE POUR LA CONSULTATION EN LIGNE DU DOSSIER SCOLAIRE DE L'ÉLÈVE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Il est également possible de consulter son relevé des apprentissages via le dossier scolaire en ligne du MEQ. Nous recommandons aux élèves de ne pas utiliser leur adresse courriel de l'école afin de créer leur compte, puisque celle-ci sera désactivée à la fin du 5^e secondaire.

POUR CRÉER VOTRE COMPTE :

- 1** Rendez-vous sur la page d'accueil du site education.gouv.qc.ca;
- 2** Cliquez sur *Services en ligne*, puis sélectionnez *Dossier scolaire de l'élève en ligne*;
- 3** Dans la page de connexion aux Services en ligne, sélectionnez *Créer un compte*;
- 4** Fournissez les renseignements personnels demandés qui permettront de vous identifier, dont votre **code permanent** et votre **numéro de dossier**. Vous pourrez obtenir ces renseignements auprès de votre établissement d'enseignement, au besoin.

Il est à noter qu'un seul compte pourra être créé par code permanent.

Si vous rencontrez des problèmes techniques lors de la création ou de la consultation de votre compte, vous pouvez joindre le service des renseignements généraux du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur aux coordonnées suivantes :

418 643-7095, pour la région de Québec
1 866 747-6626, à l'extérieur de la région de Québec
Section « Nous joindre » au www.education.gouv.qc.ca

OUTILS D'EXPLORATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

QUELQUES RÉFÉRENCES UTILES



<https://www.inforoutefpt.org/>

Information sur les programmes de formation professionnelle (DEP) et techniques (DEC).

<https://www.pygma.ca/>

Information sur les programmes de formation collégiale (préuniversitaires et techniques) permettant de connaître rapidement les préalables exigés.

www.reperes.qc.ca

Banque d'information scolaire et professionnelle afin d'explorer le monde scolaire et du travail. Elle donne accès à de l'information rigoureuse et pertinente en matière de choix de carrière et d'orientation professionnelle.

www.afe.gouv.qc.ca

Information sur le régime d'aide financière aux études.

Possibilité de faire une simulation de calcul en ligne à l'aide d'un logiciel de calcul.

www.monemploi.com

Information sur le marché du travail, description des métiers et professions.

<https://www.quebec.ca/emploi/informer-metier-profession>

Cet outil permet d'explorer un métier ou une profession, de rechercher un programme de formation, de vous informer sur un secteur d'activité, ou encore de trouver une entreprise.

www.sram.qc.ca

Site officiel incluant tous les cégeps de la région du grand Montréal et ses environs.

Information sur les programmes, l'admission, les services, etc.

<https://www.admissionfp.com/>

Site officiel incluant tous les centres de formation professionnelle du Québec. Information sur les programmes, l'admission, les coûts, etc.

www.forces.ca

Forces canadiennes

1-800-856-8488

<https://www.jeunes-explorateurs.org/>

Je m'oriente en live!

Entrevues avec des mentors qui exercent différentes carrières. C'est la façon idéale pour toi de découvrir des métiers et des professions.

<https://cegep-lanaudiere.qc.ca/>

Cégep régional de Lanaudière

Information sur les services et les programmes offerts à Joliette, l'Assomption et Terrebonne.

Comités sectoriels de main-d'œuvre

Les comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO) regroupent principalement des représentants des employeurs et de la main-d'œuvre de leur secteur d'activité. Ils regorgent d'information scolaire et professionnelle actuelles concernant leurs secteurs d'activités respectifs.





ADMISSION EN FORMATION PROFESSIONNELLE

La durée d'un DEP varie entre 6 à 18 mois (600 à 1800 heures), selon le programme. De façon générale, l'enseignement est davantage axé sur la pratique que sur la théorie.

Conditions d'admission

- Diplôme d'études secondaires
OU
- 16 ans au 30 septembre et avoir réussi son 3^e ou 4^e secondaire (selon le DEP) en français, anglais et mathématiques**
OU
- 18 ans et préalables fonctionnels.

Certains programmes exigent la passation de tests de sélection.

Demande d'admission

**Consultez l'Annexe A pour connaître le nombre de demandes permises par région*

Les dates limites d'admission sont variables selon chaque centre de formation professionnelle. De plus, les dates de début des groupes varient d'un programme à l'autre et d'un centre de formation à l'autre (un programme peut débuter en août, septembre, octobre, novembre, etc.). Voici le lien pour aller vérifier les offres de formation professionnelle à travers tout le Québec et effectuer sa demande d'admission :

<https://www.admissionfp.com/>

Élève d'un jour

L'activité « Élève d'un jour » est une expérience concrète qui permet de suivre et d'observer un groupe d'élèves en classe dans le programme de formation professionnelle de son choix. Cette activité est idéale pour la personne qui manifeste un intérêt pour un programme particulier et qui souhaite confirmer son choix professionnel. Durant la journée, l'élève d'un jour pourra échanger avec le personnel enseignant et les élèves et visiter les installations du centre de formation professionnelle.

Pour plus d'informations et s'inscrire à cette activité pour l'un des programmes offerts par le Centre Multiservice des Samares : <https://www.centremultiservice.ca/eleve-dun-jour>

C'est bon à savoir!

Peu importe la séquence mathématique choisie (CST ou SN), l'élève aura accès à tous les programmes de formation professionnelle (DEP) existants.

***Référez-vous à votre service d'orientation, au Guide des préalables remis en classe ou bien à InforouteFPT.org pour vérifier les conditions d'admission de chaque programme de formation professionnelle. Il est à noter que le programme Santé, assistance et soins infirmiers (infirmier auxiliaire) exige les unités de français de 5^e secondaire.*

La formation collégiale est d'une durée de 2 ans pour la formation préuniversitaire et de 3 ans pour la formation technique.

Conditions d'admission

Avoir un diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Avoir un diplôme d'études professionnelles (DEP) + français 5, anglais 5 et mathématique 4

ET réussir les cours préalables au programme choisi

ET répondre aux exigences particulières du cégep

Formation préuniversitaire

- 2 ans.
- Mène à l'obtention d'un DEC dans le but de poursuivre à l'université.
- Certains programmes peuvent exiger des cours préalables au secondaire (SN4, SN5, STE4, chimie, physique).

Formation technique

- 3 ans.
- Mène à l'obtention d'un DEC dans le but de se diriger sur le marché du travail ou à l'université.
- Certains programmes peuvent exiger des cours préalables au secondaire (SN4, SN5, STE4, chimie, physique).

Tremplin DEC

- Durée maximum de 3 sessions.
- Le Tremplin DEC est un cheminement transitoire ne menant pas à une diplomation.
- Il peut te permettre de **compléter les préalables** pour être admis dans le programme de ton choix.
- Il peut te donner l'occasion de **poursuivre tes cours de formation générale**, si le programme qui t'intéresse n'est pas accessible au moment de la demande d'admission.
- Ce cheminement t'offre la possibilité de **réfléchir et de te préparer** à ton cheminement scolaire et professionnel tout en débutant ton parcours collégial.

D'autres avenues pour t'aider à faire un choix éclairé... ¹

Portes ouvertes (automne et hiver)

Activité « Étudiant(e) d'un jour »

¹ Le calendrier des portes ouvertes est mis à jour annuellement. Celui-ci est affiché sur le babillard du service d'orientation et il est remis en version papier lors de la tournée des classes des finissants. Pour plus d'informations sur l'activité « Étudiant d'un jour » et la marche à suivre pour t'inscrire, rends-toi directement sur le site Web de l'établissement dans lequel tu aimerais vivre cette expérience.



Tu peux effectuer UNE seule demande d'admission par système régional d'admission (SRAM, SRACQ et SRASL).

Tu peux faire une demande d'admission au collégial et à la formation professionnelle (DEP).

Plus de détails et d'informations te seront transmises à ce sujet, lors des tournées de classes des conseillères du service d'orientation.



ÉCHÉANCIER DU SRAM | ADMISSION AU CÉGEP

Veuillez prendre note que vous ne trouverez pas les dates exactes dans ce schéma. Celui-ci vous est présenté afin de vous fournir un portrait global des périodes importantes dans le processus d'admission au CÉGEP. La marche à suivre pour effectuer une demande d'admission et les dates importantes vous seront transmises par le biais de documents remis en classe et/ou sur la plateforme en ligne utilisée par votre enseignant(e).

www.sramqc.ca



ADMISSION DANS LES AUTRES COLLÈGES :

SERVICE D'ADMISSION AU COLLÉGIAL DE QUÉBEC : WWW.SRACQ.QC.CA

SERVICE RÉGIONAL DE L'ADMISSION DES CÉGÉPS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN : WWW.SRASL.QC.CA

CHAMPLAIN (SAINT-LAMBERT) : [HTTPS://CHAMPLAINSAINTLAMBERT.CA/ADMISSIONS/ADMISSION-PROCESS/ADMISSIONS-INFORMATION/](https://CHAMPLAINSAINTLAMBERT.CA/ADMISSIONS/ADMISSION-PROCESS/ADMISSIONS-INFORMATION/)

COLLÈGE DAWSON : DAWSONCOLLEGE.QC.CA

QUOI FAIRE SI JE SUIS REFUSÉ(E) AU CÉGEP?

Je suis refusé(e)
au 1er tour

- Pas de panique! Il y a le 2e tour et 3e tour ainsi que les admissions tardives qui sont des possibilités pour toi.
- Il est important de prendre contact avec la conseillère du service d'orientation pour discuter de ta situation, comprendre la raison de ton refus et effectuer ton choix en fonction des places disponibles pour le 2e tour, qui sont affichées sur le site Web du SRAM.
- Si tu es refusé(e) et que tu fais à nouveau une demande dans le même programme au même CÉGEP, tu seras à nouveau refusé.

Je suis refusé(e)
au 3e tour

- L'admission tardive est alors ta dernière chance d'effectuer ton entrée au collégial à la session d'automne. Celle-ci a généralement lieu à la fin juillet / début août. Si tu es refusé(e) parce que tu es en échec dans une matière, les cours d'été sont aussi possibles. Le CÉGEP analysera ta demande à la suite de ceux-ci.
- Il y a deux trimestres d'admission au CÉGEP: l'automne et l'hiver. La date limite pour être admis à la session d'hiver est le 1er novembre. Il est ainsi possible de terminer tes études secondaires à l'automne et d'effectuer une demande d'admission pour faire ton entrée au collégial à l'hiver. Assure-toi de vérifier si ton programme est offert à cette session. Consulte le service d'orientation pour recevoir de l'aide et informe-toi AVANT sur la durée nécessaire de tes études en FGA afin de compléter ton DES.

Admission ≠
inscription

- Lorsque ta réponse est positive, suis les directives pour confirmer ton inscription au CÉGEP. Sinon, tu pourrais perdre ta place.

LES DIFFÉRENTES ALTERNATIVES AUX PRÉALABLES MANQUANTS

Mathématique	Science et technologie
<ul style="list-style-type: none">▪ Séquence sciences naturelles de 4e et/ou 5e secondaire	<ul style="list-style-type: none">▪ Science et technologie de l'environnement▪ Chimie▪ Physique

Il existe différentes possibilités pour obtenir tes préalables manquants pour la formation vers laquelle tu souhaites te diriger.

Tremplin DEC (CÉGEP)

Consulte la description détaillée à la page #10.

Pont / Passerelle, cours d'été

Pont / Passerelle

Obtenir les sciences enrichies (STE) de 4^e secondaire (ST vers STE) :

- Études secours
- École Duval

Obtenir les mathématiques enrichies (SN) de 4^e secondaire (CST vers SN) :

- Études secours
- École Duval

Cours d'été

- Études secours
- École Duval
- Le centre d'apprentissage en ligne du centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE)

Veuillez-vous informer directement auprès de ces organisations pour les modalités (coût, durée, durant l'année scolaire vs seulement l'été, examen en ligne ou en présentiel, enseignement en ligne en direct ou non, etc.)

Formation générale aux adultes

Les cours de mathématiques et de sciences enrichis sont également offerts aux adultes. Tu dois d'abord t'inscrire aux adultes et consulter la conseillère d'orientation.

FORMATIONS HORS RÉSEAU SCOLAIRE

AGENT, AGENTE DE BORD

- La majorité des employeurs exigent le DES et la réussite d'un examen en entreprise (approuvé par Transport Canada)
- Avoir 18 ans et plus et avoir la citoyenneté canadienne
- Un test médical est fréquemment exigé
- Doit pouvoir communiquer nécessairement en français et anglais (une troisième langue facilite l'embauche)
- Avoir de l'expérience avec le public
- Les agents de bord doivent être assez grands pour atteindre l'équipement de secours des cabines).

***Pour plus d'informations sur le processus d'embauche, visitez le site internet du transporteur aérien de votre choix.**

AGENT, AGENTE DE GARDIENNAGE (AGENT, AGENTE DE SÉCURITÉ)

- Avoir 18 ans
- Suivre la formation (70 h) Sécurité privée - Gardiennage qui est obligatoire et offerte par les centres de services scolaires pour l'obtention d'un permis d'agent de gardiennage émis par le Bureau de la Sécurité Privée et de la carte de secourisme
- Ne pas avoir été reconnu coupable d'une infraction au code criminel ni avoir de casier judiciaire
- Avoir une bonne connaissance de la langue française à l'écrit et à l'oral.

***Informations supplémentaires :** www.bspquebec.ca

***Service aux entreprises du Centre multiservice des Samares :** <https://www.centremultiservice.ca/sae/securite-gardiennage-agente-agent-de-securite>

AGENT, AGENTE DES SERVICES FRONTALIERS (DOUANIER, DOUANIÈRE)

- Détenir un DES accompagné d'une expérience de travail jugée pertinente. Un diplôme d'études universitaires ou collégiales en criminologie, droit, sécurité, psychologie, sociologie ou sciences policières peut être considéré comme un atout
- Être citoyen canadien ou résident permanent
- Les candidats retenus doivent compléter le programme de formation et d'évaluation des nouveaux agents des services frontaliers au Centre d'apprentissage des services frontaliers à Rigaud au Québec
- Au Québec, le bilinguisme est exigé
- La plupart des agents des services frontaliers sont tenus de porter une arme à feu et de répondre aux exigences liées à l'utilisation et au maniement sécuritaire de l'arme en question. Ces agents devront réussir toutes les formations et les évaluations physiques pré requises ainsi que d'autres évaluations connexes
- Avoir un permis de conduire valide.

***Agence des services frontaliers du Canada :** www.cbsa-asfc.gc.ca

CARISTE (CONDUCTEUR, CONDUCTRICE DE CHARIOT ÉLÉVATEUR)

- Formation théorique et pratique de courte durée
- Formation en cours d'emploi
- Être âgé d'au moins 16 ans
- Un permis de conduire peut parfois être exigé.

***Pour plus d'informations sur la formation, visitez le site internet de l'entreprise qui vous intéresse. Le service aux entreprises des Samares offre aussi une formation :** <https://www.centremultiservice.ca/sae/conduite-securitaire-dun-chariot-eleveur>.

CHAUFFEUR, CHAUFFEUSE D'AUTOBUS

- Diplôme d'études secondaires (DES) ou attestation d'équivalence reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec
- Permis de conduire valide depuis 60 mois, de classe 1 ou 2 (aucun permis d'apprenti ne sera accepté)
- Avoir une expérience concrète de la conduite avec un véhicule lourd totalisant un minimum de trois (3) mois (véhicules récréatifs et/ou véhicules lourds) ou avoir obtenu sa classe 2 mention F (freinage pneumatique) avec une école de conduite reconnue.
- Une année complète d'expérience impliquant des relations régulières avec une clientèle externe à l'organisation
- Pas plus de 3 points d'inaptitude au dossier de conduite
- Connaissance du français d'usage (parlé et écrit).

***Il existe également une formation dans le réseau scolaire : l'AEP en conduite d'autobus (consultez les conditions d'admissions ici :** <https://www.centremultiservice.ca/sae/aep-conduite-dautobus>)

CONTRÔLEUR, CONTRÔLEUSE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

- Être âgé d'au moins 18 ans et avoir un diplôme d'études secondaires ou un certificat équivalent
- Être citoyen canadien ou résident permanent
- Satisfaire aux exigences linguistiques (maîtrise du français et de l'anglais pour la région de vol de Montréal – y compris la région de la capitale nationale – et de l'anglais seulement pour toutes les autres régions)
- Aucune expérience de l'industrie de l'aviation n'est nécessaire
- En plus de satisfaire ces exigences, vous devez être disposé à déménager et à répondre aux exigences médicales, être prêt à subir une vérification de sécurité et être disponible pour suivre une formation dans les 18 prochains mois
- Vous devez également être en mesure de terminer la première étape de la formation sans rémunération, c'est-à-dire que vous devez subvenir à vos besoins durant cette période.
- Durée totale de la formation : 10 à 18 mois

*www.navcanada.ca

COURTIER IMMOBILIER, COURTIÈRE IMMOBILIÈRE

- Depuis 2013, l'organisme d'autoréglementation exige d'avoir suivi une formation dans un établissement d'enseignement accrédité afin de passer les examens visant l'obtention du titre de courtier. Diverses attestations d'études collégiales (AEC) en courtage immobilier sont offertes à plein temps ou à temps partiel, dans différents cégeps et dans certains collèges privés.
- Le candidat doit réussir l'évaluation certificative de l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier (OACIQ).

*Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ)

450 462-9800 ou 1 800 440-7170 | www.oaciq.com

FORCES ARMÉES CANADIENNES

- Avoir 17 ans et plus
- Être en bonne santé
- Être citoyen canadien et satisfaire aux exigences minimales du programme d'enrôlement et/ou de l'emploi (cela peut varier de 4^e secondaire (24 unités) pour les métiers de combat à un diplôme universitaire pour le programme d'enrôlement direct pour les officiers).

*Centre de recrutement des Forces canadiennes

514 390-4999 ou 1 800 856-8488 | www.forces.gc.ca

HUMORISTE OU SCRIPTEUR, SCRIPTRICE

- Avoir 18 ans, un diplôme d'études secondaires et être disposé à passer des auditions.

*École nationale de l'humour

514 849-7876 | www.enh.gc.ca

MASSOTHÉRAPEUTE

- Les formations sont toutes privées et la durée peut différer selon l'école ;
- Pour être admissible à la fédération québécoise des massothérapeutes, vous devez avoir 18 ans et plus, un DES, une formation de massothérapeute accréditée par la Fédération et réussir l'examen d'évaluation des compétences.

*Fédération québécoise des massothérapeutes

514 597-0505 | www.fqm.gc.ca

OPÉRATEUR, OPÉRATRICE DE MÉTRO (S.T.M.)

- Pour devenir opérateur de métro, il faut d'abord avoir de l'expérience comme chauffeur d'autobus;
- Il faut également avoir son permis depuis 5 ans.

*Recrutement en ligne seulement

www.stm.info

OSTÉOPATHE

- La formation équivaut à une formation de niveau universitaire et est dispensée par des établissements privés tels que l'Institut d'enseignement de l'ostéopathie du Québec, l'Académie d'ostéopathie de Montréal et le Collège d'études ostéopathiques de Montréal. Un DEC préuniversitaire ou technique est demandé comme exigence de base. Consultez les établissements d'enseignements pour plus de précision.
- L'Institut d'enseignement de l'ostéopathie du Québec accepte les personnes détentrices d'un diplôme d'études collégiales (régulier ou professionnel), d'un baccalauréat de formation générale ou possédant une expérience professionnelle équivalente et pertinente en massothérapie, naturopathie, naturothérapie, orthothérapie, kinésithérapie ou kinésiologie.

*Collège d'études ostéopathiques de Montréal

514 342-2816 ou 1 800 263-2816 | www.osteopathie-canada.ca

*Institut d'enseignement de l'ostéopathie du Québec

514 524-9738 | inst-osteopathie.qc.ca

POLICIER FÉDÉRAL, POLICIÈRE FÉDÉRALE (GENDARMERIE ROYALE DU CANADA)

- Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent au Canada. Les personnes qui ont le statut de résident permanent doivent avoir résidé (présence physique) au Canada pendant trois des cinq dernières années (1095 jours) en tant que résident permanent
- Être capable de parler, d'écrire et de lire avec aisance le français ou l'anglais
- Être titulaire d'un diplôme canadien d'études secondaires ou l'équivalent
- Détenir un permis de conduire canadien valide, sans restriction
- Avoir au moins 19 ans au moment de l'engagement (on peut faire la demande dès l'âge de 18 ans)
- Satisfaire aux exigences physiques, médicales et psychologiques
- Être prêt(e) à se réinstaller n'importe où au Canada
- Être en excellente forme physique
- Satisfaire aux normes d'acuité visuelle et auditive
- Faire une formation de 26 semaines à l'école de la GRC à Regina en Saskatchewan
- Être prêt(e) à travailler par quarts, la fin de semaine et les jours fériés
- Être conscient(e) des attentes en ce qui concerne les tatouages, les bijoux et autres effets personnels
- Être prêt(e) et apte à porter une arme à feu et à l'utiliser ainsi que toute autre force nécessaire.

*Gendarmerie Royale du Canada, Bureau de recrutement

1 877 726-7472 | www.rcmp-grc.gc.ca

TECHNICIEN, TECHNICIENNE EN POSE D'ONGLES ET/OU DE CILS

- Au Québec, il n'existe pas d'école reconnue par le ministère de l'Éducation
- La formation est offerte seulement par des écoles privées. Aucun préalable exigé. Faire une recherche via les moteurs de recherche sur internet.

TOILETTEUR, TOILETTEUSE

- Au Québec, la formation n'est pas obligatoire pour travailler comme toiletteur, toiletteuse
- Des Attestations d'études professionnelles (AEP), d'une durée de 495 heures, sont offertes par certains centres de formation professionnelle : admissionfp.com
- Des formations sont aussi offertes par des écoles privées qui sont bien souvent des salons de toilettage offrant également des cours. Faire une recherche via les moteurs de recherche sur internet.

ANNEXE A : FORMATION PROFESSIONNELLE (DEP) NOMBRE DE DEMANDES D'ADMISSION PERMISES PAR RÉGION

Nombre de demandes d'admission permises par région

Région	DEP/ASP	AEP, Autres formations, Élève / Stage d'un jour
<u>Abitibi-Témiscamingue (08)</u>	2	3
<u>Bas-Saint-Laurent (01)</u>	3	3
<u>Capitale-Nationale - Chaudière-Appalaches (03-12)</u>	1	3
<u>Centre-du-Québec (17)</u>	1	3
<u>Côte-Nord (09)</u>	2	3
<u>Estrie (05)</u>	2	3
<u>Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine (11)</u>	3	3
<u>Laval - Montérégie - Montréal (13-16-06)</u>	2	3
<u>Lanaudière (14)</u>	1	3
<u>Laurentides (15)</u>	2	3
<u>Mauricie (04)</u>	1	3
<u>Nord-du-Québec (10)</u>	2	3
<u>Outaouais (07)</u>	2	3
<u>Saguenay - Lac-Saint-Jean (02)</u>	2	3

Programmes DEP/ASP

Une seule demande d'admission peut être traitée par région. Il est toutefois possible de faire une demande d'admission dans chacune des régions du Québec.

Certaines régions permettent de faire plus d'une demande. Dans ce cas, vous pourrez indiquer l'ordre de priorité souhaité. Seule la demande désignée en priorité 1 sera traitée. Un verdict de non-admission ou de liste d'attente activera automatiquement la demande désignée en priorité 2 (si la région permet plus d'une demande).

Une demande d'admission à un programme d'exception permet au candidat de faire une 2e demande qui sera traitée au même titre que la première. Veuillez noter que si la demande au programme d'exception est acceptée, l'autre sera annulée. Par contre, si la demande au programme régulier est acceptée, la demande au programme d'exception demeurera active.

Vous pourrez modifier ou supprimer votre demande, changer l'ordre des priorités ou modifier vos renseignements personnels en tout temps en accédant à [votre dossier en ligne](#).

Programmes AEP, Autres formations & Élève / Stage d'un jour

Il est possible de faire une demande d'admission dans chacune des régions du Québec. Les demandes d'admission seront traitées dès leur soumission à l'organisme scolaire. Le traitement de ces demandes est indépendant de celui des demandes soumises pour des programmes DEP/ASP.

ANNEXE B : INSCRIPTION EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES: COMMENT S'INSCRIRE ?

QUI PEUT S'INSCRIRE?

- Toute personne âgée de 16 ans avant le 1er juillet de l'année scolaire précédente

ou

- Toute personne titulaire d'un certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS)

DOCUMENTS REQUIS

- Certificat de naissance émis par l'état civil (original grand format);
- Dernier relevé des apprentissages du MEQ (original);
- S'il y a lieu, le plus récent bulletin de l'année en cours ou profil de formation.

TU SOUHAITES PRENDRE DE L'AVANCE ?

Seulement si tu le souhaites, il est déjà possible de remplir le formulaire du lien Internet de l'établissement de ton choix :

- [Berthier](#)
- [Joliette](#)
- [Lavaltrie](#)
- [Manawan](#)
- [Rawdon](#)
- [Saint-Gabriel](#)
- [Montcalm](#)

TÉLÉPHONER AU [450-758-3552](tel:450-758-3552) POUR PRENDRE UN RENDEZ-VOUS

CENTRE MULTISERVICE DES SAMARES
333, rue Sir-Mathias-Tellier Sud Joliette (Québec)
J6E 6E6

Lundi au vendredi
8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h 30

ANNEXE C : COMMENT SE CONNECTER À REPÈRES

Dirige-toi sur le site Web suivant: www.reperes.qc.ca puis clique sur la rubrique située au coin supérieur droit "Accéder à REPÈRES".



- ① Sélectionner la région ② Sélectionner le centre de services ③ Indiquer ton numéro de fiche ④ Indiquer le mot de passe que tu utilises habituellement pour le Portail